

Association d'Appui Logistique à l'Action
de la Conférence Régionale de Santé et de l'autonomie
et des Conseils Territoriaux de Santé de la Nouvelle-Aquitaine

Rapport d'activité 2022

Etat d'avancement de l'activité 2023

1^{er} semestre 2023

Perspectives 2nd semestre

Rapport d'aide à la décision

Présenté dans le cadre du Bureau de l'association le jeudi 26/10/2023 et validé
5 pages.

Objectif :

Fournir à l'ARS un état des lieux des travaux effectués dans le cadre
du versement de la seconde dotation 2023 comme indiqué dans le cadre du CPOM

Rédacteur : F. Bouhier – Chef de Projet

Selecteur : F. Alla – Président de l'association ; P. Maury - Trésorier

Rappel des éléments de contexte

L'objectif de l'association

L'association d'appui logistique à l'action des CRSA et des CTS de la Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans le soutien des CTS et de la CRSA à la mise en œuvre des actions qu'ils pourraient déterminer ensemble. Son objet est de « *renforcer les moyens de la CRSA et des CTS dans l'exercice de leurs missions* ». Sans être limitatives, les missions de l'association sont¹ :

- Favoriser l'action commune CRSA/CTS pour faire vivre la démocratie en santé, par l'échange d'informations et des prises d'avis conjointes dans le cadre d'autosaisine,
- Promouvoir, à l'initiative de la CRSA et/ou des CTS, la réalisation de débats publics réguliers sur les questions de santé à l'échelle des territoires,
- Mettre en place des actions de formation auprès des membres CRSA/CTS, y compris en associant des membres des autres instances de démocratie en santé.

Soutien financier

Pour remplir sa mission, l'association est signataire d'un CPOM avec l'ARS de la Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2025, avec une dotation annuelle au titre du FIR d'un montant maximal de 260.000^e, répartie annuellement en 2 fois à réception des bilans financiers et qualitatifs de l'association à mi-année. Ces fonds ne couvrent pas la mission de secrétariat ordinaire des instances (niveau régional comme départemental) relevant elle d'une mission réglementaire prévue par le Code de la santé publique.

L'association doit donc produire un rapport qualitatif de son activité, comme cela est exigé dans le cadre de son CPOM² vis-à-vis de l'ARS (en fin d'année mais aussi à mi-année), rapport d'activité qui doit être présenté chaque année dans le cadre de son assemblée ordinaire pour validation mais aussi dans le cadre des assemblées plénières de la CRSA et des CTS.

En 2022, l'association a fait l'objet d'une première dotation de 52 932^e (Fin novembre 2022). Au 1^{er} semestre, elle a fait l'objet de sa première phase de dotation CPOM d'un montant de 130.000^e (mars 2023).

Structuration du document et méthode

L'objet de ce document est donc de présenter :

- D'une part le rapport d'activité de l'année 2022,
- D'autre part, d'établir un bilan intermédiaire de l'activité mise en œuvre sur le 1^{er} semestre 2023.
- Des perspectives sont données à titre indicatif dans le cadre des dépenses engagées et à venir pour le second semestre de l'année d'exercice.

Ce rapport est établi sur le croisement des différentes informations fournies dans le cadre des procès-verbaux des réunions des membres de l'association (Assemblée générale ou réunions du Conseil d'Administration). Les informations ont été présentées aux membres du bureau de l'association pour ajustement et validation.

¹ Statuts Art. 3.

² Document établi et signé par l'Agence et la Présidence de l'association le 7 février 2023 – Arrêté n° 2023-91897103700018-AF001 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2023 signé le 13 février 2023

Rapport d'activité 2022

Au cours de l'année 2022, le Conseil d'administration de l'association a pu se réunir 5 fois (Janvier, juin, septembre, octobre & décembre). Les taux de participation des membres a été variable mais suffisant pour permettre dans la majorité des cas d'obtenir le quorum et voter des décisions. Les points centraux de discussion ont été les suivants :

- Passage de relais entre anciens et nouveaux membres suite au renouvellement de la CRSA et des CTS et élection d'un nouvel exécutif représentatif du territoire (le bureau étant composé de la Présidence de la CRSA et d'une représentation pour les CTS des 3 ex-régions aux fonctions de Vice-Président, de Trésorier et de Secrétaire),
- Définition d'un cadrage financier avec l'ARS dans le cadre du fonctionnement propre de l'association et mise en œuvre d'éléments fonctionnels en ce sens (identification d'un cabinet comptable et contractualisation, ouverture d'un compte bancaire, réalisation d'un budget...),
- Délimitation des ressources humaines nécessaires (définition d'une stratégie : recrutement interne ou exploration externe), rédaction d'une fiche de poste, mise en œuvre de la phase de préfiguration par le biais d'un cabinet externe (Francom),
- Ajustement organisationnel (plannification des CA sur le calendrier des Commissions permanentes de la CRSA, possibilité pour les présidences de CTS de déléguer leur présence en CA à leur vice-présidence...).

2 thématiques ont pu être développées dans le cadre de groupes de travail : « Fin de vie » et « ressources humaines et démographie » ; Une forte implication a pu avoir lieu dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR) en santé (47 ateliers, 1 réunion régionale).

En bilan, l'association a pu :

- Définir avec l'ARS l'encadrement d'un CPOM et une première affectation permettant de rémunérer un cabinet externe pour préfigurer les axes de travail de l'association,
- S'appuyer sur l'expertise réalisée par le cabinet FRANCOM pour délimiter les axes de travail 2023-2025 de l'association et renforcer ainsi l'élaboration du CPOM avec l'ARS,
- Etablir des stratégies en matière de ressources humaines et débuter un recrutement,
- Déterminer des ajustements dans ses modalités de travail (accord sur la représentation des Présidences par les Vice-Présidences en cas d'impossibilité) et construire différents documents (fiche de poste, charte relationnelle avec l'ars, etc...)

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none">• Grande mobilisation des acteurs sur la fin d'année dans le cadre du CNR• Démobilisation progressive des membres des CTS fragilisant les possibilités de décisions• Obtention tardive d'une première enveloppe financière (novembre 2023)	<ul style="list-style-type: none">• Présence de l'ancien président de la CRSA/association notamment dans le cadre du rapport d'étude• Forte mobilisation des élus de l'association dans l'élaboration des éléments de cadrage• Mobilisation malgré la période covid et les autres priorités du moment, notamment dans le cadre du rapport d'implantation

Bilan intermédiaire au 30 juin 2023

Au cours du 1^{er} semestre 2023, l'association a pu mettre en place une Assemblée Générale (avril) et un Conseil d'Administration (Juin) avec des taux de participation suffisant (quorum) pour mettre au vote différents éléments.

L'assemblée générale a permis :

- De valider le rapport moral et financier de l'association,
- Prendre la décision de reconduire le bureau existant dans un souci de continuité,
- De proposer des modifications dans le cadre réglementaire de l'association (Statuts),
- De présenter le CPOM signé avec l'ARS et la désignation pour 2023 des différentes actions à mettre en œuvre, établies suite au rapport FRANCOM :
 1. Soumettre un programme de travail,
 2. Mettre en place des réunions régulières CRSA/CTS
 3. Organiser au moins un évènement partenarial
 4. Accompagner 4 groupes de travail sur autosaisine
 5. Poursuivre le débat public « fin de vie »
 6. Lancer un autre débat public
 7. Créer une plateforme digitale
 8. Constituer l'équipe par le biais d'un premier recrutement suivi de deux autres.

Le Conseil d'Administration a quant à lui permis de faire le point sur les différents groupes de travail en cours (Fin de vie, Ressources humaines et démographie) et ceux devant être constitués (Structuration, Communauté de pratique en démocratie en santé) avec pour ces derniers un appel à candidature.

Si le groupe de travail Ressources humaines et démographie s'est mis en stand-by (en attente notamment de prescriptions nationales), le groupe « Fin de vie » a pu mettre en place, en mars, 2 journées en collaboration avec le Journal Sud-ouest permettant notamment la production d'un « Manifeste pour une meilleure prise en charge des fins de vie en Nouvelle-Aquitaine ».

Dans le cadre de la structuration de l'association, un premier recrutement a eu lieu en mars 2023. S'il n'a pas abouti favorablement, il a permis d'établir quelques éléments de structuration (organisation de l'AG, création d'une adresse internet, élaboration de fichiers). Une seconde configuration de recrutement pour le poste de Chef de projet a pu avoir lieu en juin avec en prévision une contractualisation courant 2nd semestre.

Perspective de travail sur le second semestre 2023

Des actions ont progressé favorablement :

- Le programme de travail et une budgétisation sur 3 ans ont été transmis à l'ARS,
- La programmation des réunions CRSA/CTS a été établie pour 2023 sur le calendrier de la commission permanente et des Assemblées Plénières de la CRSA,
- Le premier recrutement est en phase de finalisation.

Pour autant, le retard pris sur le dernier point (constitution de l'équipe) va avoir des conséquences non négligeables sur la suite des objectifs à atteindre pour l'année 2023. Tout en prenant en considération que les instances (CRSA et CTS) doivent produire pour fin septembre leurs avis sur le Projet Régional de Santé révisé.

Perspective des dépenses sur le Second Semestre 2023 à adosser au bilan financier du 1^{er} semestre = 68 500^e

Charges Salariales : 47 500^e

- 1 ETP (5 mois ½ (Mi-juillet/Fin décembre 2023) pour un montant de 5900^e mensuel = 32450^e
- Provision pour Congés Payés : 1200^e
- Indemnité forfaitaire liée l'utilisation de matériels informatiques appartenant au salarié : 52^e20/mois x 5,5 = 287^e10
- URSSAF = 1792^e (retard) + prélèvement Septembre 2118^e
- Cotisation AHI = 105^e
- Autres frais (DGFIP, Prévoyance, Mutuelle) : 1500^e
- Provision sur embauche second poste (CDD 6 mois) = 8000^e

Frais liés au déplacement du Chef de Projet ou membres : 3 000^e

- Rencontre avec France Associations Santé (Août 2023) = 70^e
- Manifestation CTS17 + plénière (Septembre 2023) = 291^e
- CTS 16 assemblée plénière = 166^e
- Visite du trésorier sur Bordeaux = 166^e
- CTS 86 2 journées (Plénière + Groupe de travail) = 709^e
- CTS 79, invitation à journée des usagers = 288^e
- CTS 87, invitation plénière = 297^e
- Provision pour rencontre autres CTS : 1 000^e

Frais liés à une activité de CTS ou de la CRSA : 15 000^e

- CTS 17, Soirée Santé, prise en charge de déplacement des intervenants = 2000^e
- Crédits pour opportunité d'action = 13 000^e (Buffet CRSA, Journée Régionale FDV...)

Frais liés à la gestion de l'association : 3 000^e

- Repas AG & travail = 39^e + 202^e (CA Septembre) + 102^e (CA Octobre)
- Frais administratifs généraux = 250^e
 - Août : 63^e (reprographie)
 - Septembre : 30^e
 - Provision dernier trimestre : 150^e
- Frais bancaires (16^e50 mensuel) = 99^e
- Frais Cabinet Mazars : 400^e/Mensuel = 2400^e